



Signature de l'accord de performance des activités APV pour PSA RETAIL France

La **CFE-CGC** s'est mobilisée, concentrée sur ses revendications tout au long des négociations, elle s'est faite entendre jusqu'aux ultimes discussions avec la direction RH et notamment concernant la disposition finale retenue d'un **Accord à durée déterminée**.

Elle a obtenu, entre autres, en complément du bilan d'application deux commissions de suivi (*en septembre et novembre*) qui permettront de mesurer les moyens engagés et la pertinence des nouvelles organisations mises en place.

« On ne déroge pas aux règles conventionnelles ! »

En opposition à une première proposition de la direction, la **CFE-CGC** a obtenu le paiement des heures supplémentaires majorées conformément aux dispositions de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile (CCNSA) :

- entre 35h00 et jusqu'à 43h00 : **majoration de 25%**
- et au-delà de 43h00 : **majoration de 50%**

La **CFE-CGC** renouvelle avec insistance sa demande de renforcement des effectifs afin de répondre à l'élargissement des plages horaires d'ouverture et d'éviter des conséquences prévisibles d'épuisement moral et physique de nos collègues Maitrises et Cadres.

Pour la CFE-CGC, la préservation de l'équilibre vie privée/vie professionnelle est essentielle

La CFE-CGC est plus que jamais impliquée pour la défense des intérêts des Maitrises et des Cadres de PSA RETAIL France

Mais aussi engagée pour le redressement économique de notre Entreprise **pour la conservation de nos emplois**.

Devenez « acteurs » de votre avenir professionnel

Rejoignez la CFE-CGC,

Syndicat catégoriel volontariste et responsable.

